

Immobilier TPE-PME innovantes

BOURGES PLUS

Présentation du dispositif

Ce dispositif vise à soutenir les projets immobiliers (acquisition, construction, travaux, agrandissements,...) des TPE et PME innovantes du territoire de l'agglomération Bourges Plus.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux TPE ou PME du territoire de l'agglomération Bourges Plus.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent :

- avoir un projet immobilier sur le territoire de l'Agglomération Bourges Plus,
- être une TPE ou PME innovante (c'est-à-dire créer, développer, commercialiser, mettre en œuvre des produits, procédés ou services innovants).
- doivent maintenir leur activité sur l'agglomération et les emplois pendant 3 ans à compter de l'achèvement du projet immobilier.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont retenus les projets immobiliers (acquisition, construction, travaux, agrandissements,...).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention selon le taux suivant :

- 20% du projet immobilier pour les TPE (moins de 50 salariés),
- 10% pour les PME (de 51 à 249 salariés).

L'aide est plafonnée à 80 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Contact, information et retrait du dossier auprès de Bourges Plus.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux

Organisme

BOURGES PLUS

Communauté d'Agglomération Bourges Plus

- 23-31 boulevard Foch
18023 BOURGES Cedex
Téléphone : 02 48 48 58 58